

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1536

Artikel: Nouveaux médias : le fabuleux destin d'Internet
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le fabuleux destin d'Internet

Les autoroutes de l'information ont quasiment fermé et les valeurs de la Netéconomie perdu la cote. Mais la Toile ne cesse de tisser son réseau. Depuis 1988, la superficie d'Internet double chaque année. On compte déjà plus de 500 millions de personnes connectées dans le monde (le Premier surtout), le milliard est attendu pour 2005. En Suisse, paradis de la connexion, un bon tiers des plus de quatorze ans, soit 2,5 millions de personnes, naviguent plusieurs fois par semaine.

Autant dire que l'enjeu économique d'Internet, malgré l'apparente gratuité du libre accès, est colossal. Le réseau téléphonique est déjà partiellement doublé et sera bientôt dépassé par la téléphonie IP (*Internet protocol*). Autant dire que l'enjeu politique, largement méconnu, n'échappe ni aux autorités responsables de la sécurité, de la concurrence ou du droit d'auteur, ni surtout aux détenteurs du «technopouvoir», qui ont la maîtrise technique du réseau et qui, par le jeu des achats et concentrations d'entreprises, sont de moins en moins nombreux à se partager une redoutable hégémonie; ils ne cessent de renforcer leur emprise, au fur et à mesure des développements d'outils nécessaires aux internautes pour gérer l'abondance de données sur le réseau.

Eclairer les enjeux liés au contrôle des infrastructures, au partage des savoirs, à la propriété intellectuelle, à la protection des données personnelles et à la lutte contre la cybercriminalité. Telle est la mission, d'intérêt public en vérité, que s'est donnée Solveig Godeluck, enquêtrice de haut vol, qui signe *La géopolitique d'Internet*, une passionnante ballade dans les mailles, les interstices et surtout la trame du réseau des réseaux.

Analyste minutieuse et systématique, S. Godeluck ne se lasse pas de traquer le détail significatif ou la nouveauté technique vraiment intéressante, de détecter toute forme de censure exercée sous les meilleurs prétextes, de repérer les prémisses d'une dérive technopolitique, de dénoncer les alibis de la lutte contre le terrorisme ou le vol des cartes bancaires. Elle demeure attachée à un cyberspace de liberté, dans l'expression comme dans l'accès, à la manière des fans des radios libres dans les années septante. En revanche, la fibre sociale de l'auteur ne vibre pas trop à propos de la «fracture du Net», dont les inégalités d'accès reproduisent les injustices planétaires.

C'est une autre erreur qui l'indigne: on se trompe d'ennemi en chassant les «hackers», ces virtuoses de la mise hors service des systèmes informatiques, qui font de l'accès forcé

aux données, en principe protégées, un véritable sport de démonstration. Il y a effectivement plus vicieux que les «briseurs»: ce sont les producteurs de systèmes informatiques instables, - de voitures dangereuses disait Ralph Nader dans ses fameux procès faits aux grands constructeurs d'automobiles. Ce sont aussi les auteurs de virus, qui sèment impunément les épidémies galopantes sur le Web; ou encore, guère plus innocents, les expéditeurs massifs de «pourriels» et «spams» en tous genres, ces messages pollués qui envahissent et parfois bloquent serveurs et boîtes électroniques.

Victime de son immense succès, Internet peut encore sauver ce qui en fait le plus fantastique des nouveaux médias: l'accès direct aux sources d'information et aux prestations de services du monde entier et la possibilité d'expression des citoyens internautes. A défaut d'une participation active, les usagers d'Internet se comportent comme les simples consommateurs que les marchands attendent à tous les coins solvables du *Cyberspace*. yj

Solveig Godeluck, *La géopolitique d'Internet*, La Découverte, 2002.

BCV suite

Corde raide

Si l'Etat de Vaud souscrit des bons de participation à la BCV pour 1250 millions de francs, quelles conditions peut-il exiger? Une rétribution qui couvre ses propres frais d'intérêts, mais sous réserve que la banque soit en mesure de la payer. Si elle était ferme, l'apport n'aurait pas valeur de fonds propres au sens de la législation sur les banques. Si les bons de participation sont privilégiés et si leur rétribution est définie, ils deviennent un titre qui prime les actions ordinaires. Seule une assemblée générale des

actionnaires peut en décider. Pas de problème en apparence, l'Etat est largement majoritaire, la ratification ne fera pas l'ombre d'un pli. Mais l'actionnaire majoritaire doit aussi respecter les actionnaires minoritaires. Jusqu'à quel point peut-il favoriser un titre qu'il est, à quelques exceptions près, le seul à détenir?

Un bon de participation à dividende, fixé à l'avance, ressemble à s'y méprendre à une obligation, c'est à dire à des fonds étrangers au sens du Code des obligations. En choisissant l'option d'un prêt

subordonné à la BCV plutôt que les bons de participation, l'Etat aurait pu éviter de créer deux catégories de capital. Et l'ordonnance sur les banques reconnaît à un emprunt obligataire le statut de «fonds propres complémentaires» si les conditions d'émission prévoient que la banque peut différer le paiement des intérêts et le remboursement au cas où ces derniers menaceraient sa santé. Cette solution aurait peut-être évité un exercice de funambulisme à la prochaine assemblée générale. m

Les banques vont maigrir

Les banques vont perdre 20 000 emplois en Suisse ces trois prochaines années soit, en gros, un cinquième de leurs effectifs. La branche occupe actuellement 106 000 personnes. L'auteur de cette prévision pessimiste est le professeur Beat Bernet, spécialiste des banques à l'Université de St Gall. Cette deuxième vague de restructurations serait nécessaire pour réduire les coûts et faire face aux risques très élevés que connaît le secteur. Les emplois en surnombre seront simplement supprimés ou transférés à l'étranger. at